

**Déclaration orale de Titinga Frédéric Pacéré, Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo, à la 6<sup>ème</sup> session du Conseil des droits de l'homme, Genève le 25 septembre 2007**

M. le Président, Excellences, mesdames et messieurs,

La situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo demeure fortement préoccupante. Des violations graves des droits de l'homme, telles que des exécutions arbitraires, viols, torture et traitements cruels, inhumains et dégradants continuent d'être commises sur l'ensemble du territoire, surtout par les membres des forces armées et de la police, dans un climat d'impunité.

Les premières élections démocratiques (législatives et présidentielles) en RDC, tenues en 2006, se sont déroulées dans un contexte relativement pacifique et ont constitué une étape fondamentale pour la stabilité de ce vaste pays, affecté par de longues années de guerre. Bien que le respect des droits humains ainsi que la lutte contre l'impunité figurent parmi les priorités du Président de la République nouvellement élu, Joseph Kabila, et du nouveau Gouvernement, la situation des droits de l'homme en RDC demeure très préoccupante. Des violations graves continuent d'être commises.

A la suite du processus électoral, des violences politiques ont éclaté au Bas Congo à la fin de janvier et à Kinshasa au mois de mars. Ces violents incidents ont été ponctués de violations massives de droits de l'homme qui – à ce jour – n'ont toujours pas fait l'objet d'une enquête judiciaire afin de traduire en justice les principaux responsables.

Depuis le premier semestre de 2007, la situation s'est aussi aggravée à l'Est, notamment au Nord Kivu, qui a été le théâtre de graves violations de droits de l'homme, y compris le massacre d'au moins 15 personnes à Buramba, en mars 2007 par la brigade mixte Bravo. Le processus de 'mixage', initié par le Gouvernement au début de l'année, a permis qu'un nombre important d'officiers fidèles au Général dissident Laurent Nkunda, responsables des tueries, viols et autres graves violations des droits de l'homme, soient *de facto* réincorporés dans l'armée. Ceci a récemment contribué à des affrontements armés entre les FDLR et les brigades mixtes fidèles à ce Général dissident, dans un contexte d'exacerbation des tensions ethniques dans la province, d'une insécurité croissante, d'un déplacement massif des populations et d'une poussée des violations des droits de l'homme à motivation ethnique ou politique commises par les brigades mixtes et les forces du FDLR. La situation est d'autant plus grave que les deux parties se livrent à des violations du droit humanitaire, les organisations humanitaires ont difficilement accès aux régions les plus affectées, la population civile est prise en étau dans les affrontements et prise en cible par les parties au conflit.

Quant au Sud Kivu, une grande partie de cette province reste sous le contrôle de groupes armés Hutu rwandais, estimés actuellement à plus de 10,000 personnes, qui sont régulièrement responsables d'exactions graves contre la population civile. Dans l'incident le plus meurtrier survenu dans la nuit du 26 au 27 mai, des informations font état de 17 civils - pour la plupart des femmes et des enfants - tués à l'arme

blanche, 24 blessés et au moins 7 femmes enlevées par un groupe d'environ 15 miliciens dans le groupement de Kanyola. Toutes les victimes ont été tuées ou blessées dans leur sommeil à l'aide de machettes, baïonnettes, couteaux et gourdins. Avant de s'enfuir dans la forêt voisine, les assaillants ont laissé une note sur les cadavres déclarant que ces violences étaient commises en représailles d'opérations menées contre eux par les FARDC.

Les violences sexuelles restent généralisées à travers le pays. Les cas les plus graves ont été enregistrés dans les deux Kivus et dans l'Equateur. Les auteurs présumés ont été traduits en justice seulement dans un petit nombre de cas. Je tiens à partager avec vous des statistiques qui ont été récoltées par le Bureau des Nations Unies des Droits de l'Homme (BNUDH) au Sud Kivu. Elles sont éloquentes. Entre les années 2005-2007, 287 cas de viol au total ont été référés à la justice civile (141) et militaire (82), alors qu'en 2005 à peu près 14.200 nouveaux cas de violence sexuelle ont été enregistrés par les différentes structures de santé. Cela veut dire que moins de 1 % des victimes de viol ont vu leur cas référé à la justice. Des 43 dossiers en instruction enregistrés (23 par la justice civile et 20 par la justice militaire), 80 % des auteurs ont bénéficié de la liberté provisoire et n'ont jamais comparu devant la justice. Plus de 80% des dossiers en instruction sont toujours en cours depuis deux années. 106 cas sont en cours (61 dossiers présentés devant la justice civile et 45 devant la justice militaire). 53 cas ont été jugés (40 à la justice civile et 13 à la justice militaire). La peine la plus souvent infligée est de 20 ans de servitude pénale. Les dommages intérêts sont en moyenne de 10.000\$ US, mais aucun dommage intérêt n'a été exécuté. Dans la plupart des cas, ce sont des femmes pauvres ou indigentes qui sont violées en milieu rural et qui ne peuvent pas payer les frais de justice exigés avant d'exécuter les jugements dont elles sont bénéficiaires.

La situation pénitentiaire reste précaire et grave. Les prisons et autres lieux de détention sont caractérisés par la surpopulation, l'absence d'hygiène, l'insuffisance de nourriture et de soins médicaux. Des mesures urgentes sont nécessaires pour s'attaquer au problème alarmant du nombre extrêmement élevé de cas de détention préventive.

L'impunité pour des crimes passés et récents demeure une source de préoccupation majeure en RDC. En dépit de la tenue de quelques procès, la grande majorité des violations graves des droits de l'homme n'ont pas fait l'objet de poursuites, ni même d'enquêtes. Les efforts entrepris pendant la transition dans le domaine de la justice transitionnelle ont été paralysés par le besoin de satisfaire les intérêts de tous les belligérants qui étaient représentés dans le Gouvernement de Transition. Aucun des crimes graves commis pendant les deux guerres (1996-2002) n'a été l'objet d'une enquête approfondie et un grand nombre de présumés criminels de guerre continuent d'être nommés et promus au sein de l'armée (FARDC).

Une des causes principales de l'impunité reste l'ingérence d'acteurs politiques et militaires dans l'administration de la justice. La situation du pouvoir judiciaire est très préoccupante à cause des moyens limités, du nombre très insuffisant de magistrats et du déficit notoire des tribunaux pour couvrir l'ensemble du territoire. L'insuffisance des moyens logistiques et matériels mis à la disposition de la justice est propice à la

corruption et à des interférences politiques et militaires. On dénote le faible recours des citoyens congolais à la justice, lié notamment à la rareté de l'exécution des jugements et aux évasions des détenus. Ces défaillances aboutissent à ce que la justice ne fonctionne que dans de rares cas et que les violations des droits de l'homme restent généralement impunies.

L'impunité a été aussi au centre de la visite de la Haut Commissaire aux droits de l'Homme, Louise Arbour, en RDC en mai dernier. Mme Arbour a eu des rencontres avec le Président Kabila et d'autres autorités qui ont unanimement reconnu l'étendue du problème des droits de l'homme et de l'impunité en RDC et ont réitéré leur engagement dans ce domaine. Elle a rappelé l'obligation de la RDC à ne pas octroyer des amnisties pour des violations graves de droits de l'homme et a demandé qu'un processus de *vetting* soit mis sur place pour exclure des forces de défense et de sécurité ceux qui auront été identifiés comme responsables d'exactions graves. De même, la Haut Commissaire a discuté et obtenu le soutien des autorités pour l'exercice du *mapping*. Cet exercice, qui s'inscrit dans les recommandations antérieures et présentes de l'Expert, bénéficie du soutien du Secrétaire General et a déjà été mentionné dans plusieurs rapports au Conseil de Sécurité. Il permettra de faire un inventaire crédible et sans précédents des violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire qui ont été commises en RDC entre mars 1993 et juin 2003, et d'évaluer les capacités existantes au sein du système judiciaire congolais pour faire face à ces violations. Cette cartographie sera fondamentale pour assister le Gouvernement dans la mise en place d'une stratégie dans le domaine de la justice transitionnelle et établir les mécanismes appropriés. La communauté diplomatique a aussi bien accueilli cette initiative et un nombre de gouvernements a déjà fait connaître sa disponibilité à le financer.

Les visites officielles en RDC de mes collègues, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur l'indépendance des juges et des avocats, Leandro Despouy, en avril 2007, et le Rapporteur Special des Nations Unies sur la violence contre les femmes, Yakin Ertürk, en juillet 2007, et leurs recommandations ont souligné le caractère préoccupant des violations massives des droits de l'homme commises en RDC.

#### **Recommandations principales:**

Les affrontements récents dans l'Est peuvent être perçus comme une conséquence du climat d'impunité qui règne dans le pays. Des rapports sur les violations répétées des droits de l'homme commises par les parties au conflit contre la population civile semblent indiquer que les combattants agissent sans craindre des poursuites judiciaires.

Il est fondamental que les autorités démontrent une tolérance zéro pour les violations sérieuses des droits de l'homme et accordent priorité aux mesures suivantes dans le domaine de la lutte contre l'impunité : mettre fin aux cas d'interférence politique et militaire dans l'administration de la justice ; doter le système judiciaire de moyens et d'un budget suffisant pour garantir son efficacité et son indépendance ; s'assurer qu'aucune amnistie pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide ne soit octroyée ; adopter la loi d'application du Statut de Rome ; apporter tout le soutien nécessaire à l'équipe du mapping ; mettre sur place – avec l'assistance de la communauté internationale – un processus de *vetting* des forces

de défense et de sécurité ; assurer la mise en place d'une commission nationale des droits de l'homme qui soit conforme aux principes et standards internationaux.

La détérioration de la situation à l'Est du pays exige des mesures urgentes. Au Nord Kivu, les brigades mixtes doivent se soumettre au plus tôt au brassage et des incidents graves, tels que le massacre de Buramba, doivent faire l'objet de poursuites judiciaires. Au Sud Kivu, il est crucial d'accélérer le processus de désarmement des groupes armés Hutu rwandais et de sanctionner ceux qui se sont rendus responsables d'exactions graves contre la population civile.

J'exhorte aussi les autorités congolaises à ce que des enquêtes judiciaires indépendantes et impartiales soient menées sur les incidents du Bas Congo (janvier-février 2007) et sur les incidents de Kinshasa en mars 2007 et que les auteurs présumés soient traduits en justice. Cela contribuera à créer un climat de confiance au sein de l'opposition politique et de la société civile. A cet effet, il faudra aussi s'assurer que les services de sécurité qui sont souvent responsables des violations à caractère politique comme la Garde Républicaine, l'ANR, les services de renseignements militaires et les services spéciaux de la police soient sanctionnés quand ils commettent des violations graves des droits de l'homme. Il faudrait aussi clarifier leur mandat afin que celui-ci soit conforme aux normes internationales.

En regard de l'immensité des crimes et de leur gravité, je réitère ma recommandation pour la création d'un tribunal international spécifique pour la République démocratique du Congo, ou a défaut, d'une juridiction de chambres criminelles mixtes, au sein des juridictions congolaises déjà existantes, pour connaître des crimes commis avant le 1<sup>er</sup> juillet 2002, et de tous les crimes ultérieurs.

Je vous remercie.